

États financiers consolidés de
**Corporation du Canton
d'Alfred et Plantagenet**

31 décembre 2023

Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet

31 décembre 2023

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 – 2
État consolidé des résultats	3
État consolidé de la situation financière	4
État consolidé de la variation des actifs financiers nets	5
État consolidé des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 – 15
Annexes	
Immobilisations corporelles consolidées – Annexe 1	16
Excédent accumulé consolidé – Annexe 2	17
État consolidé de la variation des réserves et fonds de réserve – Annexe 3	18
État consolidé des charges par nature – Annexe 4	19

Aux membres du Conseil, résidents et contribuables de
Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet (la « Municipalité »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, et les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Fondement de l'opinion avec réserve

L'information pour l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations corporelles pour les bâtiments et les installations n'était pas toute disponible. Aucun montant n'a donc été comptabilisé pour cette catégorie d'immobilisations corporelles. Nous ne sommes pas en mesure de quantifier l'impact sur les états financiers si cette obligation avait été comptabilisée.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Municipalité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Municipalité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion avec réserve. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Municipalité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Municipalité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Hawkesbury (Ontario)
Le 17 décembre 2024

MNP s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

MNP s.r.l./LLP

300, rue McGill, Hawkesbury ON, K6A 1P8
300 McGill Street, Hawkesbury ON, K6A 1P8

Tél. : 613.632.4178 Téléc. : 613.632.7703
T: 613.632.4178 F: 613.632.7703

Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet

État consolidé des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2023

	2023 Budget	2023 Réel	2022 Réel
	\$	\$	\$
Revenus			
Imposition – toutes catégories	16 707 376	16 760 213	16 154 030
Moins : montants reçus pour les comtés et les conseils scolaires (note 4)	(7 192 494)	(7 251 205)	(6 997 933)
Imposition nette aux fins municipales	9 514 882	9 509 008	9 156 097
Frais des usagers	4 019 931	4 278 912	4 200 307
Paiements de transfert			
Gouvernement du Canada	642 851	336 024	739 692
Province de l'Ontario	2 481 746	2 406 388	3 524 810
Autres municipalités	278 000	363 849	311 892
Licences et permis	65 150	56 086	57 806
Revenus de placements	230 050	550 253	250 118
Pénalités et intérêts	162 100	234 090	195 210
Quote-part de Hydro 2000 Inc.	-	(76 564)	(20 397)
Loyer	93 338	97 581	93 754
Dons	25 000	24 723	97 871
(Perte) gain à la cession d'immobilisations corporelles	-	(52 167)	58 176
Autres	96 350	54 248	104 051
	17 609 398	17 782 431	18 769 387
Charges (annexe 4)			
Administration générale	1 863 816	1 791 474	1 629 599
Protection des personnes et des biens	2 728 931	2 808 694	3 621 116
Services de transport	3 105 094	4 417 608	4 230 883
Services environnementaux	3 726 124	4 590 625	4 436 255
Services de santé	-	2 300	20 682
Loisirs et services culturels	1 934 426	2 039 927	2 083 629
Urbanisme et mise en valeur du territoire	290 305	298 065	281 593
	13 648 696	15 948 693	16 303 757
Excédent de l'exercice	3 960 702	1 833 738	2 465 630
Excédent accumulé au début	59 072 374	59 072 374	56 606 744
Excédent accumulé à la fin (annexe 2)	63 033 076	60 906 112	59 072 374

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet
État consolidé de la situation financière
 31 décembre 2023




	2023	2022
	\$	\$
Actifs		
Actifs financiers		
Encaisse	8 009 382	7 734 334
Débiteurs	1 509 758	2 205 853
Taxes à recevoir	1 606 815	1 247 014
Placements (note 5)	1 104 280	1 180 844
	12 230 235	12 368 045
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	2 053 680	2 118 636
Revenus reportés (note 6)	1 475 232	1 115 290
Avantages à l'emploi à payer	85 952	82 112
Emprunts (note 7)	3 873 857	4 033 793
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles (note 8)	2 577 334	1 958 145
	10 066 055	9 307 976
Actifs financiers nets	2 164 180	3 060 069
Engagements (note 11)		
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (annexe 1)	58 233 950	55 712 404
Stocks	358 458	200 960
Frais payés d'avance	149 524	98 941
	58 741 932	56 012 305
Excédent accumulé (annexe 2)	60 906 112	59 072 374

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé au nom du Conseil


 _____, Maire


 _____, Trésorier

Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet
État consolidé de la variation des actifs financiers nets

Exercice terminé le 31 décembre 2023

	2023 Budget	2023 Réel	2022 Réel
	\$	\$	\$
Excédent de l'exercice	3 960 702	1 833 738	2 465 630
Perte (gain) à la cession d'immobilisations corporelles	-	52 167	(58 176)
Amortissement des immobilisations corporelles	-	2 233 141	2 079 021
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 171 867)	(4 235 087)	(4 320 392)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	-	10 000	76 781
Augmentation des stocks	-	(157 498)	(48 251)
(Augmentation) diminution des frais payés d'avance	-	(50 583)	14 338
Obligation de mise hors service des immobilisations	-	(581 767)	-
(Diminution) augmentation des actifs financiers nets	788 835	(895 889)	208 951
Actifs financiers nets au début	3 060 069	3 060 069	2 851 118
Actifs financiers nets à la fin	3 848 904	2 164 180	3 060 069

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet
État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2023



	2023	2022
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	1 833 738	2 465 630
Variation dans les éléments hors caisse des actifs et passifs		
Diminution (augmentation) des débiteurs	696 095	(846 266)
Augmentation des taxes à recevoir	(359 801)	(127 228)
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	(135 005)	471 253
Augmentation (diminution) des revenus reportés	359 942	(809 426)
Augmentation (diminution) des avantages à l'emploi à payer	3 840	(10 111)
Augmentation des stocks	(157 498)	(48 251)
(Augmentation) diminution des frais payés d'avance	(50 583)	14 338
	356 990	(1 355 691)
Éléments de fonctionnement hors caisse		
Quote-part de Hydro 2000 Inc.	76 564	20 397
Perte (gain) à la cession d'immobilisations corporelles	52 167	(58 175)
Amortissement des immobilisations corporelles	2 233 141	2 079 021
Dépenses d'actualisation des obligations de mise hors service des immobilisations	37 422	-
	2 399 294	2 041 243
Augmentation nette de l'encaisse due aux activités de fonctionnement	4 590 022	3 151 182
Activités d'immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 165 038)	(4 318 594)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	10 000	76 781
	(4 155 038)	(4 241 813)
Activités de financement		
Remboursement du capital des emprunts	(159 936)	(154 332)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	275 048	(1 244 963)
Encaisse au début	7 734 334	8 979 297
Encaisse à la fin	8 009 382	7 734 334

Des renseignements complémentaires sont présentés à la note 9.

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

1. Changement de méthodes comptables

Chapitre SP 1201 – Présentation des états financiers

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, la Municipalité a adopté le chapitre SP 1201, « Présentation des états financiers », qui remplace SP 1200 « Présentation des états financiers ». SP 1201 est généralement l'équivalent de SP 1200 à l'exception que la Municipalité est désormais tenue de présenter séparément dans un état des gains et des pertes de réévaluation : les gains et pertes non réalisés attribuables aux instruments financiers de la catégorie de la juste valeur; les gains et pertes de change associés aux actifs et passifs monétaires libellés en devise étrangère qui n'ont pas été réglés; les montants reclassés à l'état des résultats lors de la dépréciation ou du règlement; et les autres éléments du résultat étendu des résultats d'entreprises publiques et de partenariats commerciaux. Lors de l'adoption de ce chapitre, la Municipalité rend compte de sa situation financière en présentant son excédent ou déficit accumulé et sa dette nette qui comprend les gains et pertes de réévaluation cumulés.

L'application de cette nouvelle norme n'a pas eu d'impact sur les états financiers consolidés.

Chapitre SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, la Municipalité a adopté la nouvelle norme du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) concernant la comptabilisation, l'évaluation et la présentation d'un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations en vertu du chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ». La nouvelle norme établit quand comptabiliser et comment évaluer un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations et fournit les exigences connexes en matière de présentation des états financiers et d'informations à fournir. Conformément à ces recommandations, le changement a été appliqué de manière prospective et les périodes antérieures n'ont pas été retraitées.

Selon la nouvelle norme, un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisé à la meilleure estimation du montant requis pour mettre hors service une immobilisation corporelle lorsque certains critères sont remplis, comme décrit dans la note 3.

Des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour un montant de 2 577 334 \$ découlent de l'application du chapitre SP 3280. Puisque la Municipalité a adopté la norme de façon prospective, il n'y a eu aucune modification sur les chiffres des années précédentes (voir note 8).

Chapitre SP 3450 – Instruments financiers

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, la Municipalité a adopté les nouvelles recommandations du CCSP concernant la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et l'information à fournir sur les actifs financiers, les passifs financiers et les dérivés en vertu du chapitre SP 3450, « Instruments financiers ». Le nouveau chapitre est appliqué de manière prospective et les périodes antérieures n'ont pas été retraitées. L'application prospective des nouvelles recommandations comptables n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

2. Méthodes comptables futures

Date d'application : 1^{er} janvier 2024

Chapitre SP 3400 – Revenus

Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les revenus. Plus précisément, il fait la distinction entre les revenus provenant d'opérations qui comprennent des obligations de prestation et les revenus provenant d'opérations qui ne comprennent pas d'obligations de prestation.

La Municipalité évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme, applicable de façon rétroactive ou prospective.

3. Méthodes comptables

Les états financiers consolidés de la Municipalité sont la responsabilité de la direction et sont présentés selon les NCSP établies par le CCSP de CPA Canada.

L'emphase des états financiers consolidés du CCSP est sur la situation financière de la Municipalité et l'évolution de celle-ci. L'état consolidé de la situation financière présente les actifs et passifs. Les actifs financiers sont disponibles pour faire face aux obligations existantes ou financer des activités futures. Les actifs financiers nets sont la différence entre les actifs financiers et les passifs. Cette information donne les besoins futurs de revenus de la Municipalité et sa capacité de financer ses activités et de faire face à ses engagements.

Périmètre comptable

États financiers consolidés

Ces états financiers consolidés présentent les actifs, les passifs, les revenus et les charges de fonctionnement, les réserves et fonds de réserve et les variations des investissements dans les immobilisations corporelles et incluent les opérations de tous les comités du Conseil et de la Commission suivante qui est sous le contrôle du Conseil :

Conseil de la Bibliothèque Publique du Canton d'Alfred et Plantagenet

Référentiel comptable

Comptabilité d'exercice

Les charges et les sources de financement correspondantes sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice. La méthode de comptabilité d'exercice reconnaît les revenus lorsqu'ils deviennent réalisables et quantifiables; les charges sont reconnues lorsqu'elles sont engagées et quantifiables à la suite de la réception de biens ou services et la création d'une obligation de payer.

Instruments financiers

La Municipalité comptabilise ses instruments financiers lorsqu'elle devient partie à leurs dispositions contractuelles de l'instrument financier. Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur.

Au moment de la comptabilisation initiale, la Municipalité peut faire le choix irrévocable d'évaluer ultérieurement tout instrument financier à la juste valeur. La Municipalité n'a pas fait ce choix au cours de l'exercice.

3. Méthodes comptables (suite)

Référentiel comptable (suite)

Instruments financiers (suite)

La Municipalité évalue par la suite les placements en instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif ainsi que tous les instruments dérivés à la juste valeur, à l'exception des instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif d'une autre entité et qui doivent être réglés par la livraison de ces instruments. La juste valeur est établie selon les cours publiés. Les transactions d'achat ou de vente de ces articles sont enregistrées à la date de transaction. Les gains et pertes nets résultant des variations de juste valeur sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. La Municipalité n'a pas présenté d'état des gains et pertes de réévaluation, car elle ne dispose d'aucun élément donnant lieu à des gains et pertes de réévaluation. Les placements dans des instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif et les instruments dérivés qui sont liés à des instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif d'une autre entité et qui doivent être réglés par la livraison de ces instruments sont évalués ultérieurement au coût, diminué de toute perte de valeur. À l'exception des instruments désignés à la juste valeur, tous les autres actifs et passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont immédiatement comptabilisés en charges. Autrement, les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement.

Tous les actifs financiers, à l'exception des instruments dérivés, sont soumis chaque année à un test de dépréciation. Toute dépréciation, qui n'est pas considérée comme temporaire, est enregistrée dans l'état consolidé des résultats. Les dépréciations d'actifs financiers évalués au coût et/ou au coût après amortissement pour refléter les pertes de valeur ne sont pas reprises pour les plus-values ultérieures. Les reprises de toute réévaluation nette des actifs financiers évalués à la juste valeur sont présentées dans l'état des gains et pertes de réévaluation.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers ne sont pas disponibles pour rembourser les passifs et sont utilisés pour offrir des services. Ils ne sont pas destinés à être revendus dans le cours normal des activités. La variation des actifs non financiers au cours de l'exercice ainsi que l'excédent de l'exercice donnent la variation des actifs financiers nets.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, qui inclut tous les montants liés à l'acquisition, à la construction, au développement ou à l'amélioration de l'actif. Le coût, moins la valeur résiduelle des immobilisations corporelles, est amorti selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile avec les durées suivantes :

Machinerie et équipement	5 – 50 ans
Véhicules	10 – 20 ans
Routes	10 – 50 ans
Améliorations des terrains	20 – 75 ans
Bâtiments et installations	20 – 90 ans

L'amortissement débute dans le mois où l'actif est mis en service et se termine dans le mois de la cession. Les constructions en cours ne sont pas amorties tant que les immobilisations corporelles ne sont pas prêtes à être utilisées pour offrir des services.

3. Méthodes comptables (suite)

Référentiel comptable (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Les terrains ne sont pas amortis compte tenu de leur durée de vie infinie.

La Municipalité a un seuil de capitalisation de 25 000 \$ pour les installations civiles et actifs regroupés et de 10 000 \$ pour tous les autres actifs. Les éléments avec une valeur moindre sont imputés aux charges, sauf si regroupés, lorsqu'ils représentent une valeur importante ou pour des raisons opérationnelles. Des exemples d'éléments regroupés sont des ordinateurs, compteurs, poteaux et bornes-fontaines.

Dons d'immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles reçues à titre de dons sont inscrites à l'état consolidé de la situation financière à leur juste valeur à la date du don et le même montant est inscrit comme dons dans les revenus. Les dons d'immobilisations corporelles à d'autres organismes sont inscrits comme charges au montant de la valeur comptable nette à la date du transfert.

Contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés comme location-acquisition ou location-exploitation. Les baux qui transfèrent la majorité des avantages et des risques sont comptabilisés comme location-acquisition. Les autres baux sont comptabilisés comme location-exploitation et les charges sont reconnues sur la durée des baux.

Stocks

Les stocks détenus pour offrir des services sont comptabilisés au moindre du coût ou du coût de remplacement. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Placement

Le placement dans les actions ordinaires de Hydro 2000 Inc. est comptabilisé selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation modifiée.

Revenus reportés

Les fonds reçus à des fins spécifiques sont comptabilisés comme revenus reportés jusqu'à ce que la Municipalité se conforme à l'obligation, pour laquelle elle a reçu les fonds.

Transferts des gouvernements

Les transferts des gouvernements sont constatés en tant que revenus dans l'exercice au cours duquel les transferts sont approuvés et les critères d'admissibilité sont respectés. Les transferts des gouvernements sont reportés lorsqu'ils sont grevés d'une stipulation qui exige des actions précises afin de conserver les transferts. Pour de tels transferts, les revenus sont constatés lorsque les stipulations ont été respectées.

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état consolidé des résultats et les notes complémentaires sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter des informations additionnelles.

3. Méthodes comptables (suite)

Référentiel comptable (suite)

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La Municipalité comptabilise le passif relié à l'obligation de mise hors service d'une immobilisation découlant de l'acquisition, du développement, de la construction ou de l'exploitation normale d'une immobilisation, dans l'exercice au cours duquel il est engagé et lorsqu'une estimation raisonnable du montant de l'obligation peut être faite. Le passif est évalué selon la meilleure estimation de la dépense requise pour régler l'obligation actuelle.

Lorsque le passif pour une obligation liée à la mise hors service est initialement reconnu, le coût correspondant est ajouté au coût de l'actif correspondant et est amorti sur la durée de vie utile de l'actif.

Dans les exercices subséquents, le passif est ajusté pour tenir compte des changements résultant du passage du temps et des révisions de l'échéancier ou du montant de l'estimation initiale des flux de trésorerie non actualisés ou du taux d'actualisation. L'accroissement du passif résultant de l'écoulement du temps est imputé aux résultats, tandis que les changements du passif résultant des révisions de l'estimation initiale des flux de trésorerie non actualisés ou du taux d'actualisation sont comptabilisés comme un ajustement de la valeur comptable de l'actif à long terme correspondant.

La Municipalité continue de comptabiliser le passif jusqu'à ce qu'il soit réglé ou autrement éteint. Les déboursés effectués pour régler le passif sont déduits du passif déclaré au moment où ils sont effectués.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, conformément aux NCSP, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers consolidés. Parmi les principales composantes des états financiers consolidés exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et certaines charges à payer. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

4. Activités des Comtés unis de Prescott et Russell et des conseils scolaires

L'imposition des Comtés unis de Prescott et Russell et des conseils scolaires est composée des éléments suivants :

	Comtés unis	Conseils scolaires	Total
	\$	\$	\$
2023			
Imposition	5 081 592	2 110 902	7 192 494
Taxes supplémentaires	88 250	34 893	123 143
Taxes annulées	(46 739)	(17 693)	(64 432)
	5 123 103	2 128 102	7 251 205
2022			
Imposition	4 811 469	2 071 332	6 882 801
Taxes supplémentaires	114 440	56 870	171 310
Taxes annulées	(37 809)	(18 369)	(56 178)
	4 888 100	2 109 833	6 997 933

5. Placements

	2023	2022
	\$	\$
<i>Hydro 2000 Inc.</i>		
100 % des actions ordinaires	1 104 280	1 180 844

6. Revenus reportés

	2023	2022
	\$	\$
Frais de développement	1 372 529	1 076 506
Parcs	13 209	7 054
Autres	89 494	31 730
	1 475 232	1 115 290

La variation nette au cours de l'exercice des revenus reportés
s'explique comme suit :

Montants reçus	1 372 311	1 073 534
Revenus de placements	64 126	30 141
Revenus reportés constatés	(1 076 495)	(1 913 101)
	359 942	(809 426)
Revenus reportés au début	1 115 290	1 924 716
Revenus reportés à la fin	1 475 232	1 115 290

7. Emprunts

	2023	2022
	\$	\$
Emprunts contractés par la Municipalité portant intérêt entre 2,16 % et 4,53 %, échéant entre 2024 et 2037	3 873 857	4 033 793

Des emprunts expliqués ci-dessus, les versements de capital pour les prochains exercices financiers sont comme suit :

	Imposition générale	Frais des usagers	Total
	\$	\$	\$
2024	98 288	67 470	165 758
2025	69 104	70 460	139 564
2026	60 025	73 584	133 609
2027	61 798	76 848	138 646
2028	63 625	80 257	143 882
Ensuite	353 772	2 798 626	3 152 398
	706 612	3 167 245	3 873 857

Les versements annuels en capital et intérêts requis pour rembourser les emprunts sont dans les limites annuelles de remboursement des emprunts prescrits par le ministère des Affaires municipales.

8. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles

Les obligations principales de la Municipalité liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles sont composées des trois dépotoirs, qui devront être correctement éliminés lorsque ceux-ci seront vendus ou que des travaux de rénovation seront entrepris.

	2023	2022
	\$	\$
Solde au début	1 958 145	1 887 807
Impact de l'application du chapitre SP 3280	581 767	-
Obligations réglées	(74 842)	70 338
Charge de désactualisation	112 264	-
Solde à la fin	2 577 334	1 958 145

L'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations corporelles est composée des éléments suivants :

Activités d'après-fermeture du dépotoir	2 577 334	1 958 145
Bâtiments et installations	-	-
	2 577 334	1 958 145

8. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles (suite)

Activités d'après-fermeture des dépotoirs

Les exigences des activités d'après-fermeture des dépotoirs ont été définies en conformité avec les normes de l'industrie et incluent le recouvrement final et la revégétation des dépotoirs, la surveillance des puits, l'échantillonnage et l'analyse des eaux souterraines et des eaux de surfaces, la surveillance du niveau des eaux souterraines et la préparation des rapports au Ministère.

L'obligation enregistrée est basée sur des estimations et des hypothèses en rapport à des événements couvrant une période de plus de 25 ans, tout en utilisant la meilleure information disponible à la direction. Des événements futurs pourraient affecter de façon significative les estimations des dépenses totales, des capacités utilisées ou du total des capacités disponibles et les frais courus estimés, et seraient reconnus de façon prospective comme un changement d'estimation, lorsqu'applicable

9. Renseignements complémentaires à l'état consolidé des flux de trésorerie

Opérations sans effet sur la trésorerie

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises pour un coût total de 4 235 087 \$ (4 320 392 \$ en 2022), dont 103 626 \$ (33 577 \$ en 2022) ont été payés après la fin d'exercice et 4 131 461 \$ (4 286 815 \$ en 2022) ont été payés au cours de l'exercice.

10. Régimes de pension

La Municipalité fait des contributions au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime interemployeurs qui, pour 2023, était pour 59 des membres (40 en 2022) du personnel. Le plan est un régime à prestations déterminées qui définit le montant de prestation à recevoir par les employés en fonction du nombre d'années de service et le niveau de salaire.

Le montant contribué au RREMO en 2023 était de 282 154 \$ (235 491 \$ en 2022) pour services courants et est inclus dans les charges à l'état consolidé des résultats.

11. Engagements

Collecte de déchets et recyclage

La Municipalité s'est engagée pour la collecte de déchets et de recyclage. Ces ententes ont été signées entre avril 2021 et novembre 2023 et viennent à échéance entre mars 2024 et mars 2029. Les déboursés totaux prévus au cours des six prochains exercices ont été estimés à 3 508 000 \$.

Eaux usées et sites d'enfouissement

La Municipalité s'est engagée pour la surveillance des sites d'enfouissement. L'entente a été signée en décembre 2023 et vient à échéance en décembre 2025. Les déboursés totaux prévus au cours des deux prochains exercices ont été estimés à 100 000 \$.

Baux

La Municipalité s'est engagée pour la location d'une chargeuse. L'entente a été signée en octobre 2023 et vient à échéance en août 2026. Les déboursés totaux prévus au cours des trois prochains exercices ont été estimés à 113 000 \$.

12. Droits contractuels

Entente de location

La Municipalité a signé deux ententes pour la location de bâtiments. Ces ententes ont été signées entre avril 2022 et novembre 2023 et viennent à échéance entre janvier 2027 et février 2029. Les encaissements totaux prévus au cours des six prochains exercices ont été estimés à 70 000 \$.

La Municipalité a signé des ententes de location avec des sociétés de communication pour des dispositifs de signalisation. Ces ententes ont été signées entre septembre 2018 et janvier 2023 et viennent à échéance entre décembre 2027 et septembre 2028. Les encaissements totaux prévus au cours des cinq prochains exercices ont été estimés à 65 000 \$.

Panneaux solaires

La Municipalité a signé une entente avec une société de panneaux solaires. Cette entente a été signée en novembre 2017 et vient à échéance en novembre 2037. Les encaissements totaux prévus au cours des quatorze prochains exercices ont été estimés à 332 000 \$.

13. Instruments financiers

La Municipalité dans le cadre de ses opérations porte un certain nombre d'instruments financiers. La direction est d'avis que la Municipalité n'est pas exposée à des risques importants en matière d'intérêt, de change ou de crédit découlant de ces instruments financiers, sauf indication contraire.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la valeur d'un instrument financier subisse une incidence défavorable en raison d'une variation des taux d'intérêt. La variation des taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les flux de trésorerie liés à certains actifs financiers et passifs financiers, soit le risque lié aux flux de trésorerie, et sur la juste valeur d'autres actifs financiers ou passifs financiers, soit le risque de prix.

La Municipalité est exposée au risque de prix découlant des variations des taux d'intérêt en raison de ses emprunts, qui porte intérêt à taux fixes. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent la Municipalité à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

Risque de liquidité

L'objectif de la Municipalité est de disposer de liquidité suffisante pour être en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. La Municipalité surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 décembre 2023, les principaux passifs financiers étaient les crédettes et charges à payer et les emprunts.

14. Chiffres du budget

Le budget initial de fonctionnement approuvé par la Municipalité est présenté dans l'état consolidé des résultats. Les budgets prévus comme investissements dans les immobilisations corporelles sont sur une base de projet. Comme les projets peuvent s'échelonner sur plus d'un exercice, les montants prévus peuvent être différents des chiffres réels. De plus, la Municipalité ne budgète pas de transactions dans les réserves et fonds de réserve, sauf les transferts avec le fonctionnement ou les immobilisations corporelles.

15. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à l'exercice considéré.

Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet

Immobilisations corporelles consolidées

Exercice terminé le 31 décembre 2023

Annexe 1

	Machinerie et équipement	Véhicules	Routes	Terrains et améliorations des terrains	Bâtiments et installations	Construction en cours	OMHSI	2023	2022
	\$	\$	\$	\$	\$	\$		\$	\$
Coût									
Début de l'exercice	4 597 705	4 341 804	24 573 292	5 520 091	59 241 971	141 622	-	98 416 485	94 732 151
Acquisitions	115 544	890 426	1 654 894	1 499 940	-	74 283	581 767	4 816 854	4 320 392
Cessions	-	(142 180)	(112 647)	-	-	-	-	(254 827)	(636 058)
Fin de l'exercice	4 713 249	5 090 050	26 115 539	7 020 031	59 241 971	215 905	581 767	102 978 512	98 416 485
Amortissement cumulé									
Début de l'exercice	3 223 263	2 392 123	13 137 032	1 847 508	22 104 155	-	-	42 704 081	41 242 512
Amortissement	228 585	230 601	716 559	127 092	914 581	-	15 723	2 233 141	2 079 021
Amortissement cumulé sur les cessions	-	(123 707)	(68 953)	-	-	-	-	(192 660)	(617 452)
Fin de l'exercice	3 451 848	2 499 017	13 784 638	1 974 600	23 018 736	-	15 723	44 744 562	42 704 081
Valeur comptable nette	1 261 401	2 591 033	12 330 901	5 045 431	36 223 235	215 905	566 044	58 233 950	55 712 404

Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet

Excédent accumulé consolidé

Exercice terminé le 31 décembre 2023



Annexe 2

	2023	2022
	\$	\$
Réserves (annexe 3)		
Fonds de roulement	948 405	615 873
Charges futures de nature capitale pour les quartiers	871 486	1 514 493
Adduction d'eau	503 389	96 816
Réseaux d'égouts	-	56 979
	2 323 280	2 284 161

Fonds de réserve (annexe 3)

Besoins courants		
Adduction d'eau	92 447	86 227
Réseaux d'égouts	674	641
Charges futures de nature capitale		
Adduction d'eau	2 332 428	2 098 855
Réseaux d'égouts	4 013 916	3 519 189
Site d'enfouissement	1 375 105	1 255 078
	7 814 570	6 959 990
	10 137 850	9 244 151

Fonctionnement

. pour l'augmentation des redevances des usagers des réseaux d'égouts	(40 729)	(151 728)
. pour la diminution des frais des usagers de l'adduction d'eau	42 171	198 741
. Commission de la Bibliothèque	211 752	202 801
. Programme d'Accès communautaire	13 402	13 402
	226 596	263 216

Investi dans les immobilisations corporelles	54 360 093	51 678 611
Immobilisations corporelles non financées	(1 226 865)	-
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations corporelles non financée	(2 577 336)	(1 958 148)
Dette interne non financée	(1 118 506)	(1 336 300)
Placements (note 5)	1 104 280	1 180 844
	50 541 666	49 565 007
	60 906 112	59 072 374

L'excédent d'opérations cumulé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 d'un montant de 332 532 \$ (221 383 \$ en 2022) a été transféré aux réserves suivantes :

Réserves

Fonds de roulement	332 532	103 553
Charges futures de nature capitale pour les quartiers	-	117 830
	332 532	221 383

Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet
État consolidé de la variation des réserves et fonds de réserve
 Exercice terminé le 31 décembre 2023

Annexe 3

	2023	2022
	\$	\$
Revenus		
Placements	374 458	204 775
Frais des usagers	476 005	297 552
	850 463	502 327
Transferts nets du (au) fonctionnement	43 236	(55 714)
Variation des réserves et fonds de réserve	893 699	446 613
Réserves et fonds de réserve au début	9 244 151	8 797 538
Réserves et fonds de réserve à la fin	10 137 850	9 244 151

Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet
État consolidé des charges par nature
 Exercice terminé le 31 décembre 2023

Annexe 4

	2023 Budget	2023 Réel	2022 Réel
	\$	\$	\$
Charges			
Salaires, traitements et avantages sociaux	4 708 177	4 480 696	4 216 046
Intérêts	227 015	225 557	238 605
Matériaux	4 037 473	4 507 208	4 826 536
Services contractuels	4 575 331	4 351 486	4 514 233
Loyers et frais financiers	34 700	82 407	363 455
Transferts externes	66 000	68 198	65 861
Amortissement des immobilisations corporelles	-	2 233 141	2 079 021
	13 648 696	15 948 693	16 303 757